

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
La liquidation d'une succession en présence d'enfants communs	3
Fabienne TAINMONT	
Introduction.....	4
Section 1. La valorisation des donations.....	5
Introduction.....	5
§1. La règle : la valorisation du bien au jour de la donation, avec indexation	6
§2. L'exception : la valorisation du bien au jour du décès	7
A. La genèse et les contours théoriques de l'exception	7
B. Les contours de l'exception en pratique.....	11
1. Les certitudes	11
2. Les incertitudes.....	13
a. Généralités	13
b. Examen du texte légal et des travaux préparatoires.....	13
c. Cas particuliers	15
d. Conclusion.....	21
§3. L'exception de l'exception : la valorisation du bien au jour de la donation malgré le fait que le donataire n'a pas eu le droit de disposer de la pleine propriété du bien donné dès le jour de la donation	22
Section 2. Les aliénations avec réserve d'usufruit ou à charge de rente viagère	25
Introduction.....	25

§1. Les aliénations avec réserve d'usufruit ou à charge de rente viagère effectuées avant le 1 ^{er} septembre 2018.....	26
A. Les contours de l'article 918, ancien, du Code civil	26
1. Le texte.....	26
2. La double présomption	27
3. Le renversement de la double présomption.....	29
B. L'application de l'article 918, ancien, du Code civil aux aliénations à titre gratuit	32
1. Principes et conséquences	32
2. Possibilité de rendre immédiatement la donation rapportable.....	32
3. Possibilité de rendre à nouveau la donation précipitaire après l'avoir déclarée rapportable	33
C. Les actes visés par l'article 918, ancien, du Code civil	35
D. Les personnes visées par l'article 918, ancien, du Code civil.....	37
§2. Les aliénations avec réserve d'usufruit ou à charge de rente viagère effectuées après le 31 août 2018.....	38
A. Les conditions d'application de l'article 918, nouveau, du Code civil.....	39
B. Les effets de la renonciation	41
C. Les formalités	43
Section 3. L'insolvabilité du débiteur de la réduction	43
§1. L'incidence du passage d'une réserve en nature à une réserve en valeur.....	43
§2. Le cas spécifique de l'aliénation du bien donné.....	47
A. Le droit de suite organisé à l'article 930, ancien, du Code civil....	47
B. Le droit de suite organisé à l'article 924, nouveau du Code civil...	49
§3. Est-il possible de faire réduire des donations antérieures en cas d'insolvabilité du débiteur de la réduction ?.....	50

Le conjoint et le cohabitant légal survivants dans la liquidation-partage d'une succession

Alexandra DEMORTIER

Section 1. Le conjoint survivant.....	54
§1. Les droits légaux du conjoint survivant.....	54
A. Détermination de ses droits en fonction des héritiers avec lesquels il vient en concours.....	54
B. Le rapport des libéralités.....	55

TABLE DES MATIÈRES

C. L'usufruit successif	58
D. Combinaison du rapport avec l'usufruit successif.....	62
E. Délimitation de la succession et dédoublement de la masse successorale en présence d'un conjoint survivant.....	64
§2. La réserve du conjoint survivant	66
§3. Le conjoint survivant légataire universel ou légataire de la quotité disponible.....	69
§4. L'articulation des droits du conjoint survivant avec la réserve des descendants	70
A. Les différentes hypothèses visées à l'article 914 du Code civil.....	72
1. Le conjoint appelé à recueillir l'usufruit de toute la succession (art. 914, § 1)	72
2. Le conjoint dont les droits ont été limités à une fraction de la succession (art. 914, § 2, 1°)	74
3. Le conjoint dont les droits ont été limités à sa réserve abstraite (art. 914, § 2, 2°).....	78
4. Le conjoint survivant limité à l'usufruit de certains biens de la succession (art. 914, § 2, 3°)	83
B. Les difficultés liées à la mise en œuvre de l'article 914 du Code civil.....	87
1. Le piège de l'article 914, § 2, 1° : qui dit limité à une fraction supérieure à 50 % de la succession ne dit pas nécessairement réserve comblée	87
2. Le piège de l'article 914, § 2, 2° : quand cette disposition trouve-t-elle à s'appliquer ?	90
a. Articulation de l'article 914, § 2, 2°, avec les articles 914, § 1, et 914, § 2, 1°	90
b. Un legs universel mène-t-il nécessairement à l'application de l'article 914, § 2, 2° ?	102
3. Comment combiner la réserve abstraite du conjoint survivant avec l'usufruit successif ?	103
4. Le piège pour le conjoint survivant : la combinaison des articles 914, § 2, 2°, et 915bis, § 2/1, du Code civil.....	109
5. Les incohérences de l'article 914, § 2, 3°	113
6. Combinaison des réserves abstraite et concrète : comment faire ?.....	121
7. Conclusion	124

Section 2. Le cohabitant légal survivant	126
§1. Les droits légaux du cohabitant légal survivant.....	126
A. Vocation légale du cohabitant légal survivant	126
B. Le rapport des libéralités.....	128
C. L'usufruit successif	130
§2. Le cohabitant légal et les libéralités à son bénéficiaire ou au bénéficiaire de tiers	130
§3. L'articulation de l'usufruit du cohabitant légal survivant avec la réserve des descendants.....	133

Le conjoint d'autre(s) noce(s) – Le saut d'obstacles avant et après le décès

Philippe DE PAGE

Section 1. Les droits successoraux <i>ab intestat</i>	136
Section 2. Les libéralités au conjoint de secondes noces.....	145
Section 3. Le pacte successoral de l'article 1388, al. 2, du Code civil	146
Section 4. Les instruments limitant le litige successoral.....	148
Section 5. L'instrument préventif des régimes matrimoniaux	153

La succession vue sous l'angle des donataires et légataires tiers

Frédéric LALIÈRE

Section 1. Les difficultés des tiers légataires au stade de la prise de possession de la chose léguée.....	164
§1. La nomenclature du Code civil	165
§2. Paralysie de la saisine dans le chef du tiers légataire universel institué par testament olographe ou international	166
§3. Paralysie de la saisine dans le chef du tiers légataire à titre universel ou particulier confronté à un réservataire.....	169
§4. Insécurité juridique liées à la disjonction entre le successeur saisi et le successeur débiteur du legs	170
§5. Absence de successeurs habilités à délivrer les legs	174
§6. Discrimination du légataire à titre particulier quant au droit aux fruits.....	175

Section 2. Les armes et moyens d'action du tiers donataire ou légataire au stade des opérations de liquidation	176
§1. Le droit de demander la réunion de toutes les donations à la masse fictive de l'article 922 du Code civil.....	176
§2. Le droit de légataires et donataires tiers de participer aux opérations d'imputation sur la réserve ou sur la quotité disponible	178
Section 3. Impacts de la réforme du droit successoral sur les légataires et donataires tiers	181
§1. Le tiers gratifié avantagé par la nouvelle méthode légale d'imputation des libéralités sur la réserve <i>globale</i>	181
§2. Une arme pour les tiers gratifiés : la distinction « dispense de rapport » versus « dispense d'imputation sur la réserve » ?	183
§3. L'exception à la réduction en valeur dans le chef du légataire tiers	188
A. Le principe.....	188
B. Les exceptions, dont celle du <i>légataire tiers</i>	189
§4. Le tiers gratifié avantagé (?) par la modification des délais de prescription de l'action en réduction.....	192
A. Prescription de l'action en réduction à l'encontre d'une donation consentie à un cohéritier	192
B. Prescription de l'action en réduction à l'encontre d'une donation consentie à un tiers.....	194
§5. Discrimination injustifiée entre donataire tiers et légataire tiers générée par l'article 914, § 2, alinéa 6, du Code civil – suggestion de question préjudicielle à la Cour constitutionnelle	195
 La succession vue sous l'angle des créanciers successoraux et des créanciers de l'héritier.....	199

Frédéric LALIÈRE

Section 1. Situation juridique et moyens d'action des créanciers de l'héritier.....	201
§1. Provoquer ou poursuivre le partage au nom de l'héritier débiteur.....	201
§2. Provoquer le partage en son nom propre	202
§3. Intervenir aux opérations de partage – article 882 du Code civil	205

§4. L'action paulienne successorale en cas de renonciation en fraude des droits du créancier de l'héritier.....	209
Section 2. Situation juridique et moyens d'action des créanciers du défunt.....	214
§1. Comment identifier les héritiers ou légataires ?.....	214
§2. Le créancier successoral confronté à un héritier ou légataire universel unique	217
A. Le créancier successoral confronté au successible n'ayant pas encore opté	217
B. Le créancier successoral confronté à l'héritier acceptant purement et simplement	219
C. Le créancier successoral confronté au successible renonçant	224
D. Le créancier successoral confronté à l'héritier ayant accepté sous bénéfice d'inventaire	224
§3. Le créancier successoral confronté à une pluralité d'héritiers	228
A. Difficulté liée à des choix différents d'option héréditaire	228
B. Le principe de l'obligation proportionnelle aux dettes du défunt	229
§4. Le créancier successoral confronté à un successeur anomal ou à un cohabitant légal survivant.....	230
§5. Le créancier successoral confronté au conjoint survivant.....	232
Section 3. Les débiteurs du défunt : principe de la divisibilité des créances	232